ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA GESTION DES ACTIVITÉS LITTORALES

Objectif opérationnel

Liés aux habitats:

HA -00-01

HA -OO-02

HA -OO-03

HA -OO-04

Liés aux oiseaux:

OI-OO-01

OIN-00-06

Liés aux déchets:

Déchets-00-01

Enjeux détaillés

Toutes espèces et habitats

Localisation

Littoral du site Natura 2000

Facteurs d'influence

Projets d'aménagement

Nettoyage des plages, Ramassage

des algues

Feux d'artifice

Activités balnéaires

Coûts prévisionnels

Temps agent Natura 2000 pour la réalisation des diagnostics et des échanges avec les collectivités

Crédits d'intervention pour compléter et actualiser les diagnostics

Maîtres d'ouvrage

Animateur Natura 2000

Partenaires

Collectivités territoriales

BE ou association pour appuyer la réalisation des diagnostics complémentaires (le cas échéant)

Calendrier

Année N: Réalisation des diagnostics

Année N+1 : Organisation des sessions de formation

Annuellement : partage des diagnostics et échanges avec les collectivités

Problématique

Parmi les activités pratiquées sur le DPM par les collectivités, le ramassage des algues vertes, le nettoyage des plages, l'installation de sanitaires de plage en période estivale, la délimitation des zones de baignades, l'organisation d'évènements festifs l'aménagement et l'entretien des ouvrages maritimes sont autant de projets dont les impacts peuvent être minimisés s'ils sont prévus en amont.

L'objectif de cette mesure est de limiter les incidences liées aux activités et travaux littoraux portés par les collectivités.

Mise en œuvre

Sous-action 1 : Etablir des diagnostics du littoral en lien avec les collectivités

Les plages, estrans et côtes rocheuses des collectivités présentent des enjeux écologiques plus ou moins importants selon les espèces qui les fréquentent, les habitats qui s'y trouvent, et la période de l'année.

Etablir un diagnostic de la sensibilité des milieux littoraux de chacune des communes du site Natura 2000 permet de prévoir une gestion adaptée à ces enjeux pour les activités littorales comme par exemple (liste non exhaustive) :

- Les zones avec et sans ramassage ou « nettoyage »,
- Les interventions selon les périodes de l'année,
- Les zones avec et sans zone de baignade ou douche de plage,
- Les zones avec et sans feux d'artifice et évènement festif,
- Les zones de réduction de l'intensité lumineuse.
- etc

Un atlas cartographique de localisation et sensibilité des enjeux écologiques sera élaboré, commune par commune, avec des préconisations de gestion des activités et travaux pratiqués.

Sous-action 2 : Informer/former les agents techniques des collectivités sur les enjeux

La prise en compte, par les agents techniques communaux, des enjeux écologiques en amont de la préparation et lors de la mise en œuvre des animations organisées par les communes est l'objectif de cette sous action.

A cette fin, il convient de porter à connaissance des agents les enjeux écologiques locaux, via des sessions de formation et la diffusion des diagnostics littoraux élaborés précédemment (sous-action 1). Cette sous-action inclut :

- La production de support de synthèse spatio-temporelle des enjeux écologiques
- L'organisation de session de formation à destination des agents des services communaux (agents de terrain, chef de service)

Des échanges réguliers entre l'animateur Natura 2000 et les collectivités permettent de répondre aux interrogations, de sensibiliser les nouveaux agents et d'actualiser les diagnostics si nécessaire.

Indicateurs de réalisation

Réalisation des diagnostics Echanges avec les collectivités Évolution des pratiques des communes

Références

Retour d'expérience : Adaptation des modes de gestion des plages pour préserver les habitats marins et les milieux dunaires, Marais Breton Baie de Bourgneuf, 2017